

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation, échelle C1, BAP J – Adjoint en Gestion Administrative par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) organisé par l'Université Clermont Auvergne.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture **de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE)**

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J – Adjoint en Gestion administrative par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE), organisé par l'Université Clermont Auvergne, est composée ainsi qu'il suit :

Valérie RICHARD, Assistante ingénieure de recherche et de formation, Université Clermont Auvergne,
Sébastien DOLADILLE, Pôle emploi,
Hassen BAHLOUL, Ingénieur d'études classe normale, Université Clermont Auvergne,
Catherine RESSOT, Ingénieur d'études classe normale, Université Clermont Auvergne.

Article 2 : Le Président de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont Ferrand, le 10 mai 2023


Le Président,
Professeur **Mathias BERNARD**